

PATRIMOINE IMMATÉRIEL ET TERRITOIRES

- synthèse des échanges -

(conférence du 17 octobre 2013)

Les actifs immatériels sont de puissants facteurs de compétitivité et de croissance dans les économies modernes. Ce capital intangible est sans doute un atout majeur pour nos territoires pour faire face à une concurrence mondialisée. Les entreprises sont évidemment concernées au premier plan, mais le secteur public est lui aussi riche d'un patrimoine immatériel riche et varié : savoir-faire, brevets, marques, données, patrimoine culturel, etc.

Partagés avec des citoyens, entreprises, chercheurs, ces actifs immatériels publics peuvent aussi stimuler la création de valeur socio-économique à l'échelle d'un territoire en rentrant en interaction avec les actifs immatériels privés. L'objectif de la conférence était de mettre en évidence cette interaction et d'esquisser des pistes pour créer des conditions favorables à cette « fertilisation » croisée.

Ce phénomène sera illustré par un échange sur l'impact du patrimoine culturel et des politiques publiques d'innovation sur l'attractivité des territoires.



CONTEXTE : L'ÉMERGENCE DES ACTIFS IMMATÉRIELS DANS NOS SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE FORMATION

(LUDOVIC VALADIER, AHMED BOUNFOUR, JO-MICHEL DAHAN)

Les chercheurs, les grandes institutions internationales, mais aussi les pays émergents accordent une importance accrue à l'étude de l'impact des actifs immatériels sur l'attractivité des territoires. Cet intérêt croissant s'explique notamment par le poids des investissements immatériels dans nos économies, mais aussi par le fait que la concurrence entre entreprises se joue désormais de plus en plus sur des facteurs de compétitivité hors-coût. Les composants immatériels tels que les marques, le design, la réputation, les réseaux, jouent désormais un rôle fondamental.

Ce changement s'accompagne d'une autre évolution majeure, à savoir l'émergence de nouveaux modes de production de l'économie de la connaissance s'appuyant sur des réseaux, ou des communautés donnant lieu à des formes intermédiaires de création de valeur. Ces nouveaux modes d'organisation aboutissent à leur tour à la création d'actifs immatériels nouveaux, produits conjointement par différents acteurs, publics et privés. Ces actifs d'un type nouveau nécessitent une gouvernance appropriée, restant à définir, pour en retirer tout le potentiel pour nos territoires.

Autre bouleversement de grande ampleur, la montée en puissance du numérique, domaine dans lequel la Caisse des Dépôts agit pour le développement des infrastructures et des usages. Pour prendre l'exemple de la formation, c'est un axe majeur utilisé notamment par les établissements d'enseignement supérieur pour renforcer leur visibilité nationale et internationale, et un

formidable outil pour optimiser le pilotage et la gestion par l'utilisation des systèmes d'informations.

Dans les territoires, il est un outil de désenclavement. Il touche aussi le cœur des missions fondamentales de l'université, à savoir l'enseignement. Ces établissements développent de nouvelles stratégies adaptées aux conditions d'accès à la connaissance (e-learning, blended learning, mobile learning, etc.). La production de savoirs sera de plus en plus numérisée et mondialisée, notamment avec les MOOC (Massive Open Online Courses). Le gouvernement a lancé une initiative avec la plate-forme France université Numérique. Cette action contribue à la visibilité des universités, à leur attractivité et leur compétitivité internationale.

Plus globalement, le secteur public ne peut rester indifférent à ces évolutions. En premier lieu parce qu'il a un rôle à jouer dans l'organisation des réseaux de production de la connaissance grâce à son rôle de tiers de confiance. Mais aussi parce qu'il est détenteur d'un grand nombre d'actifs immatériels. Une gestion optimisée de ces actifs contribue à améliorer l'efficacité des entités publiques. Mais mis à disposition de tiers, ils peuvent aussi renforcer l'attractivité des territoires par un phénomène de fertilisation croisée.

LES PARADOXES DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE : L'AFFIRMATION DES TERRITOIRES

(LUDOVIC VALADIER, PIERRE VELTZ, MICHEL RUFFIN)

Du fait de l'émergence d'une économie de la connaissance et singulièrement du numérique qui fluidifie les échanges, le partage des savoirs, la circulation des informations, et qui a par essence une nature ubiquitaire, on pourrait s'attendre à la disparition de la notion de territoires au profit d'un espace virtuel. En réalité, il n'en est rien, bien au contraire. Les dix plus grands centres urbains concentrent près de la moitié de la richesse économique mondiale produite.

Nous assistons à une hyperpolarisation qui s'explique par le développement autour de plateformes communes, mais aussi par un besoin croissant d'interaction entre les différents acteurs qui nécessite une proximité physique pour faciliter les échanges. Une étude de l'université de l'Indiana a calculé les distances géographiques entre les localisations des cosignataires d'articles scientifiques. Il apparaît, de façon paradoxale, qu'à l'ère du numérique, ces distances tendent à diminuer.

Cette clusterisation croissante s'explique aussi par la transformation des modes de production s'appuyant sur les réseaux évoqués ci-dessus. Ces modes de production nécessitent une interaction continue, mais aussi une confiance entre les différents acteurs. Ainsi, les échanges marchands s'appuient de plus en plus sur des éléments non marchands comme les connaissances tacites, la confiance, la mémoire, autant d'externalités nécessaires dans un système de production extrêmement flexible, mais ayant besoin d'un socle de stabilité pour pouvoir fonctionner.

Missionnée par le Premier Ministre, la CDC a publié un rapport qui recommande de mettre en place un dispositif de quartiers numériques, s'appuyant sur les territoires pour engager une démarche collective, coordonnée au niveau national, favorisant l'animation, la mise en réseau et le développement des différents écosystèmes numériques locaux. Ces quartiers numériques posent trois questions paradoxales :

- Paradoxe géographique : hyper-localité, très forte concentration et ubiquité
- Paradoxe du temps réel : cycles d'innovation rapide et nécessité du temps long
- Paradoxe Darwinien : laisser libre la créativité pour une recherche tout azimut et s'imposer d'être sélectif

Dans ce monde globalisé, il est aussi essentiel de travailler sa visibilité externe, c'est-à-dire sa marque, pour affirmer son expertise, sa spécialité, pour exister sur le plan international. Le projet « Paris-Saclay » en constitue une bonne illustration. L'excellence scientifique tant sur le plan quantitatif que qualitatif n'est pas à démontrer, mais celle-ci n'est pas toujours reconnue hors de la France. Cet établissement investit dans la promotion de sa marque, en s'appuyant notamment sur l'image de marque de « Paris ».

PATRIMOINE CULTUREL ET TERRITOIRES

(JULIEN ANFRUNS, CHRISTIAN HOTTIN, STÉPHANE MARTINET, XAVIER DECTOT)

La France a un patrimoine culturel de premier plan avec des marques mondialement connues comme en atteste le projet Louvre à Abu Dhabi, mais aussi la tournée mondiale de la Comédie française. Elle jouit également d'un patrimoine architectural qui a été préservé et entretenu, ayant fait naître une prise de conscience relativement tôt de l'importance de la conservation de cet héritage historique. La France dispose également de nombreux savoir-faire ou traditions, certains ayant été inscrits à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO.

Ce patrimoine immatériel joue un rôle essentiel dans l'attractivité de la France et de ses territoires. D'autres pays dans le monde fondent leur politique de développement économique, ou du moins leur politique d'influence diplomatique, sur le patrimoine culturel comme la Chine, le Qatar ou encore le Brésil.

Les marques de nos institutions culturelles ont un potentiel considérable au service de l'attractivité de nos territoires. Le Louvre-Lens en constitue un parfait exemple. Très rapidement, l'installation du Louvre dans ce territoire a permis de changer son image de marque à l'extérieur, mais aussi de modifier le regard de ses propres habitants, en prenant le relais d'un travail conduit par des associations locales. Cette implantation a également permis de dyna-

miser le tissu économique local, avec des entreprises qui se sont impliquées dans le projet, notamment à travers des actions de mécénat, mais également des entreprises spécialisées dans la numérisation des œuvres qui y ont trouvé un environnement de travail propice.

Le patrimoine culturel est donc un catalyseur au niveau d'un territoire, qui contribue à façonner une identité propre de nature à créer, ou retrouver, une cohésion sociale autour de valeurs communes. Des traditions ou techniques ancestrales mises à mal par la mondialisation, peuvent ainsi fédérer largement pour prospérer à nouveau comme le montre l'exemple de la tapisserie d'Aubusson. Ce savoir-faire était en perte au moment de son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité avec des acteurs dispersés et peu de création nouvelle. Cette reconnaissance a fait naître une prise de conscience au niveau du territoire tout en relançant la formation et surtout la création autour d'un pôle d'innovation.

Enfin, le patrimoine architectural français est un atout considérable pour attirer des tournages cinématographiques, ou éviter qu'ils soient délocalisés, créant ainsi des emplois directs et indirects. En retour, ce patrimoine est mis en valeur dans les fictions contribuant ainsi à la construction de l'image de marque des territoires.

L'INNOVATION AU SEIN DES TERRITOIRES

(**MARIANNE FAUCHEUX, DANIEL THOMAS, NICOLAS CARBONI, JO-MICHEL DAHAN**)

Les acteurs publics de la recherche (universités, centres de recherche) contribuent à créer de la valeur dans nos territoires par leur apport en termes de connaissances et d'innovation. Les pôles de compétitivité et les sociétés d'accélération de transfert technologique (SATT) sont des acteurs importants pour diffuser les connaissances produites auprès du tissu économique local.

Mais leur activité même est créatrice de nouveaux actifs immatériels, plus « liquides » que les brevets, tels que la confiance entre partenaires, la qualité des réseaux, l'image de marque d'un territoire, le pouvoir de peser sur la normalisation, etc. Ces actifs produits de manière conjointe entre acteurs publics et privés sont d'un genre nouveau et nécessitent d'être pris en compte par la gouvernance des différentes structures et les évaluations publiques.

L'action des pôles de compétitivité contribue à l'évolution des modes de production d'innovations, en favorisant la coopération entre acteurs, au sein d'un territoire, qui auparavant se considéraient comme concurrents. Dans un contexte où les investissements en R&D deviennent de plus en plus importants pour maintenir la compétitivité, mais aussi de plus en plus onéreux, les entreprises ont compris l'intérêt de coopérer sur certains sujets, tout en restant concurrents sur d'autres, selon le mode désormais reconnu de la « coopération ». Des acteurs de taille modeste, mais particulièrement innovants, peuvent ainsi contribuer pleinement aux activités de R&D au côté d'entreprises de taille mondiale. Ces formes de collaboration ne peuvent

toutefois se mettre en place sans un lien de confiance. Le regroupement physique sur un territoire et l'organisation de rencontres fréquentes sont de nature à favoriser cette confiance. On assiste également au développement de structures communes pour l'innovation, qui ont vocation à rassembler des équipements et services pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les SATT permettent dans un premier de temps de créer des synergies dans la valorisation de la recherche publique. La délégation de pouvoir donnée à un acteur public facilite grandement la signature de licences de brevets codétenus par plusieurs acteurs. Là aussi, le lien de confiance est primordial. Mais l'action des SATT permet également de financer la phase de maturation des innovations, maillon manquant dans la chaîne de valorisation jusque là. Cela permet aux innovations de faire la preuve du concept et donc de rendre leur développement par des entreprises, notamment des PME, moins risqué.

L'action de ces deux acteurs est donc complémentaire. Leur action doit s'inscrire dans un territoire bien déterminé pour à la fois obtenir une masse critique pour être efficace, mais aussi permettre l'établissement de liens de confiance. S'il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité des SATT, l'action des pôles est globalement considérée comme positive en permettant l'élaboration de projets de recherche bénéficiant d'apports de financements privés (effet levier), mais aussi en attirant des écoles ou encore des entreprises voulant bénéficier de l'effet de réseau créé par les pôles.

SYNTHÈSE

(MICHEL RUFFIN, DANIELLE BOURLANGE)

Les nouveaux modes de collaboration au sein d'un territoire génèrent des actifs immatériels « coconstruits », relativement mal cernés comme l'image de marque et l'effet de réseau. Ce phénomène s'observe d'un point de vue économique avec le développement de partenariats entre entreprises, mais aussi au niveau de l'innovation sociale avec une importance accrue des réseaux associant ou non des acteurs publics.

Ces actifs immatériels développés conjointement, qu'ils soient durs comme les brevets ou plus « soft » comme les réseaux, représentent un atout indéniable pour l'attractivité de nos territoires.

Pour exploiter pleinement le potentiel de ces actifs territoriaux, il faut inventer de nouvelles formes de gouvernance de ce patrimoine. Or, la question de la complémentarité et de la fertilisation croisée entre

actifs immatériels publics et privés n'a été jusqu'à aujourd'hui que peu explorée en tant que telle. Il paraît donc nécessaire de mieux en appréhender les déterminants et les effets afin de disposer de repères utiles pour identifier, mesurer et piloter. Il y a là un nouveau champ d'investigation pour la recherche avec de nombreuses questions à éclairer.

Avec Pierre Veltz nous pouvons dire que « là où tout est immatériel, ce qui ne l'est pas reprend d'autant plus de valeur », et contribue à l'affirmation des territoires et renforce la nécessité des lieux physiques de rencontre des acteurs. De cette expertise nouvelle découleront sans doute de nouveaux modèles de gouvernance ou d'évaluation de la performance, dans le cadre d'une économie de la connaissance impliquant à la fois la sphère publique et le secteur marchand.

LES INTERVENANTS

Ludovic Valadier

Responsable du département Innovation-Recherche-Universités, direction du Développement territorial et du réseau - Caisse des Dépôts

Ahmed Bounfour

Professeur, titulaire de la Chaire européenne de management de l'immatériel, Université Paris-Sud

Pierre Veltz

Président de l'établissement public de Paris-Saclay

Julien Anfruns

Maître des requêtes au Conseil d'État, ancien directeur général d'International Council of Museums (ICOM)

Christian Hottin

Direction générale des patrimoines – ministère de la culture et de la communication

Stéphane Martinet

Directeur adjoint de la Commission du film d'Ile-de-France

Xavier Dectot

Directeur général Louvre Lens

Jo-Michel Dahan

Sous-directeur Activités postales et Services aux Entreprises – DGCIS

Marianne Faucheux

Chargée de mission Pôles de compétitivité, Département Innovation-Recherche-Universités - Caisse des Dépôts

Daniel Thomas

Premier Vice-président du pôle de compétitivité Industries & Agro-Ressources

Nicolas Carboni

Président de la société d'accélération de transfert technologique Conectus (Alsace)

Michel Ruffin

Chef de service Prospective, études, observation territoriale et évaluation - Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

Danielle Bourlange

Directrice générale Agence du patrimoine immatériel de l'Etat

A PROPOS DES ORGANISATEURS...



La Chaire européenne de l'immatériel

La chaire européenne de management de l'immatériel, de l'Université Paris-Sud, est la première chaire initiée au plan international dédiée entièrement au pilotage et à la valorisation des actifs immatériels des entreprises, des régions, territoires et au plan macroéconomique. Parallèlement à ses activités de recherche et d'enseignement (une spécialité est en cours de montage dans le cadre de l'Université Paris-Saclay), la chaire est maintenant établie comme l'une des principales plateformes internationales d'échange entre chercheurs, dirigeants publics et privés intéressés par la question de l'immatériel et son pilotage. Parmi ses activités régulières : une conférence internationale avec la Banque Mondiale (qui est dans sa 9^{ème} édition), le développement d'un agenda franco-allemand, avec l'Université d'Heidelberg et le soutien de la DGCIS, l'organisation de journées thématiques. La Chaire vient d'initier un programme de recherche sur les actifs immatériels territoriaux, dans le cadre du programme de recherche de Paris-Saclay.

Site internet : www.chairedelimmateriel.u-psud.fr



L'Agence du patrimoine immatériel de l'état (APIE)

L'APIE est un service à compétence nationale rattaché au ministère de l'économie et des finances dont les missions consistent à tirer partie d'une meilleure valorisation des actifs immatériels pour moderniser le service public et optimiser l'impact de ces actifs pour l'économie dans son ensemble. A ces fins, l'APIE mène des actions de sensibilisation, accompagne les administrations dans des projets concrets de valorisation de leur patrimoine immatériel et développe des outils de gestion appropriés. Son champ d'intervention reflète la grande diversité du patrimoine immatériel public : les marques, les savoir-faire, les contenus numériques, les droits de propriété intellectuelle, les noms de domaine, le mécénat, les lieux historiques et/ou forte valeur symbolique, etc.

Site internet : <http://www.economie.gouv.fr/api/>



Le groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Le groupe a fait des universités et de l'économie de la connaissance une priorité stratégique. Il mobilise ses compétences au service des universités, des chercheurs et des entreprises innovantes en s'appuyant sur ses directions régionales. Les actifs immatériels des entités publiques, initialement dévolus à la seule exécution d'une mission de service public, sont devenus un des moteurs du développement économique et du renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ; à ce titre ils font partie des paramètres pris en compte par le groupe dans ses interventions.

Site internet : <http://www.caissedesdepots.fr/>